

AFRICAN WORLD HERITAGE FUND/FONDS POUR LE PATRIMOINE MONDIAL AFRICAIN

1. Introduction/Introduction

The application of the *World Heritage Convention* in Africa over the years has been very patchy and this has resulted in the continent being underrepresented on the World Heritage List and with a number of sites not being managed properly as indicated by the Site on the List of World Heritage in Danger. By 2013 there were 981 World Heritage Sites in the World but only 88 from Africa region. One of the reasons for this situation in Africa is the lack of resources and general underdevelopment. But given the potential of World Heritage sites to play a catalytic role in the development of Africa and its people the implementation of this Convention becomes critical.

L'application de la Convention du patrimoine mondial en Afrique au cours des années été très mitigée, avec pour conséquence la sous-représentation du continent sur la Liste du patrimoine mondial et la présence d'un certain nombre de sites ne bénéficiant pas d'une gestion conforme aux indications requises comme l'atteste la liste des biens en péril. En 2013, la Liste du patrimoine mondial comptait 981 biens mais seulement 88 sont situés dans la région Afrique. L'une des raisons de cette situation de l'Afrique, est le manque de ressources et plus généralement le sous-développement. Mais, vu le potentiel des biens du patrimoine mondial à jouer un rôle catalyseur dans le développement de l'Afrique et de ses peuples, la mise en œuvre de cette Convention devient très critique.

2. Background to formation of AWHF/Contexte de création du FPMA

Through the *Budapest Declaration on World Heritage* adopted by the World Heritage Committee at its 26th session (Budapest, 2002), the Committee called for countries and other partners around the world to join together and co-operate in the protection of heritage. Building on this, the Africa Group at UNESCO proposed to establish an African World Heritage Fund (AWHF), whose function would be to mobilize governments, bi- and multilateral donors, non-governmental organizations and the corporate sector active on the continent to address some of the challenges faced by African countries in identifying, protecting and managing World Heritage properties.

A travers la *Déclaration de Budapest sur le patrimoine mondial*, adoptée par le Comité du patrimoine mondial en sa 26^e session (Budapest, 2002), le Comité a lancé un appel aux pays et autres partenaires du monde entier à se mettre ensemble et coopérer pour la protection du patrimoine. Sur cette base, le Groupe Afrique à l'UNESCO a proposé de mettre en place le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA), dont la fonction serait de mobiliser les gouvernements, les partenaires bi- et multilatéraux, les organisations non-gouvernementales et le secteur des entreprises en activité sur le continent pour faire face à quelques-unes des difficultés auxquelles sont confrontés les pays africains dans l'identification, la protection et la gestion des biens du patrimoine mondial.

Following acceptance by the 29th session of the World Heritage Committee held in Durban, South Africa in July 2005 and the General Assembly of States Parties during the World Heritage Convention held at UNESCO Paris in October 2005, the proposal for the establishment of AWHF was endorsed by the Conference of Ministers of Culture of the African Union held in Nairobi, Kenya in December 2005, and by the 6th Ordinary Session of the Assembly of Heads of State and Government of the African Union in Khartoum, Sudan, in January 2006.

The Fund was established as a Trust under South African legislation. It was formally launched on 5th May 2006 at Sterkfontein, South Africa. The AWHF was granted the status of Category II Centre under the auspices of UNESCO in 2009 through an agreement signed between UNESCO and South Africa in January 2010. The work of the AWHF covers all countries forming part of the African Union.

Suite à l'approbation par la 29^e session du Comité du patrimoine mondial qui s'est tenue à Durban en Afrique du Sud en juillet 2005 et par l'Assemblée Générale des Etats Parties à la Convention du patrimoine mondial qui s'est réunie à l'UNESCO à Paris en octobre 2005, la proposition d'établissement du FPMA a été entérinée par la Conférence des Ministres de la Culture de l'Union Africaine à Nairobi au Kenya en décembre 2005 puis par la Sixième Session Ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union Africaine à Khartoum au Soudan en janvier 2006.

Le Fonds a été établi comme une fiducie tel que définie par la Loi sud-africaine. Il a été formellement inauguré le 5 mai 2006 à Sterkfontein en Afrique du Sud. Le FPMA bénéficie du statut de centre de catégorie II sous l'égide de l'UNESCO depuis 2009 avec la signature d'un accord entre l'UNESCO et l'Afrique du Sud en janvier 2010. Le travail du Fonds couvre tous les pays membres de l'Union Africaine.

3. Objectives and functions of the Fund / Objectifs et fonctions du Fonds

The African World Heritage Fund has been created to address the challenges faced by many African State Parties in the implementation of the 1972 Convention, specifically: the underrepresentation of African sites on the World Heritage List, and the ineffective conservation and management of these sites. AWHF also aims to create conditions on the continent, which ensure that World Heritage sites play a catalytic role in socio-economic growth and social cohesion.

Le Fonds pour le patrimoine mondial africain a été créé pour faire face aux défis auxquels sont confrontés plusieurs Etats Parties africains dans la mise en œuvre de la Convention 1972, plus particulièrement : la sous-représentation des biens africains sur la Liste du patrimoine mondial, et la conservation et gestion inefficaces de ces biens. Le FPMA vise aussi à créer, sur le continent, les conditions nécessaires pour que le patrimoine mondial joue un rôle catalytique pour la croissance socio-économique et pour la cohésion sociale.

The beneficiaries of the Fund are the African States Parties to the *World Heritage Convention*. The Fund fulfills its obligations by:

- Supporting the identification and preparation of African sites, for inclusion on the World Heritage List;
- Providing support and assistance for the effective conservation and management of natural and cultural World heritage sites in Africa;
- Supporting the rehabilitation of sites inscribed on the List of World Heritage in Danger;
- Training heritage experts and site managers as an ongoing investment in the conservation and protection of Africa 's magnificent and diverse cultural and natural heritage;
- Ensuring sustainable development at and around World Heritage sites, particularly focusing on the involvement and benefits of the local communities.

4. Strategic Partners/*Partenaires stratégiques*

The AWHF works with strategic partners in the implementation of all its programmes and activities. The main strategic partner for the Fund include the UNESCO-World Heritage Centre, the African Union, the Nordic World Heritage Foundation, the Advisory Bodies of the World Heritage Convention, i.e. ICOMOS (International Council of Monuments and Sites), IUCN (International Union for the Conservation of Nature) and ICCROM (International Centre for the Study of the Preservation and Restoration of Cultural Property), regional organizations such as

Les bénéficiaires du Fonds sont les Etats africains parties à la Convention du patrimoine mondial. Le Fonds remplit ses obligations en :

- Soutenant les actions d'identification et de préparation des sites africains en vue de leur inclusion sur la Liste du patrimoine mondial ;
- Apportant le soutien et l'assistance nécessaires pour la conservation et la gestion efficaces des biens du patrimoine mondial naturels et culturel d'Afrique ;
- Soutenant la réhabilitation des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril ;
- Formant des experts du patrimoine et les gestionnaires de sites dans le sens d'un investissement continu dans la conservation et la protection du patrimoine culturel africain, dans sa magnificence et sa diversité ;
- Assurant un développement durable sur et aux abords des sites du patrimoine mondial, avec un intérêt particulier pour l'implication et les bénéfices aux communautés locales.

Le FPMA travaille avec plusieurs partenaires stratégiques pour la mise œuvre de ses programmes et activités. Les principaux partenaires stratégiques du Fonds sont le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'Union Africaine, la Fondation Nordique du patrimoine mondial, les organes consultatifs de la Convention du patrimoine mondial, c'est-à-dire l'ICOMOS (Conseil International des Monuments et Sites), l'IUCN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) et l'ICCROM (Centre International pour l'Etude de la

the School of African Heritage (EPA), the Mweka Wildlife College and the Centre for Heritage Development in Africa (CHDA).

Conservation et de la Restauration des Biens Culturels), les organisations régionales telles que l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA), le Collège de Faune de Mweka et le Centre pour le Développement du Patrimoine en Afrique (CHDA).

5. AWHF Structure/Structure du FPMA

The AWHF consist of two main organs (i) a Board of Trustees and (ii) the Secretariat supported by Patrons (honorary) and Technical Committees. The Board membership is made up of a core group of five members representing the five regions in Africa (Southern Africa, Eastern Africa, Central Africa, Western Africa and Northern Africa). In addition are also three non-regional representatives chosen in their personal capacity based on their competencies in at least one of the following areas: Law, Finances (mainly fundraising) Project management, and Industrial/Private sector expertise.

The Board also consists of a UNESCO representative appointed by the UNESCO Director General and representative appointed by the Africa Union. In addition South Africa, the host country is a permanent member of the Board. Permanent Observer seats have been reserved for the Nordic World Heritage Foundation, the Development Bank of Southern Africa, the African Development Bank and Advisory Bodies to the World Heritage Convention.

Le FPMA est organisé en deux principaux organes (i) le Conseil d'Administration et (ii) le Secrétariat soutenu par des Parrains/Marraines (honoraires) et des Comités Techniques. Le Conseil d'Administration est formé par une épine dorsale de cinq membres représentant les cinq régions de l'Afrique (Afrique australe, Afrique orientale, Afrique centrale, Afrique de l'Ouest et Afrique du Nord). De plus, il y a trois représentants non-régionaux choisis en fonction de leurs capacités personnelles définies par leurs compétences dans au moins un des domaines suivants : Loi, finances (surtout mobilisation de fonds), gestion de projets, expertise dans le secteur industriel ou privé.

Le Conseil d'Administration est composé également du représentant de l'UNESCO nommé par le Directeur Général et du représentant de l'Union Africaine. L'Afrique du Sud en tant que pays hôte est aussi un membre permanent du Conseil. Il existe enfin des postes d'observateurs permanents réservés à la Fondation Nordique du Patrimoine Mondial (NWHF), à la Banque de Développement d'Afrique Australe (DBSA), à la Banque Africaine de Développement (BAD) et aux organes consultatifs de la Convention du patrimoine mondial.

6. Results / Résultats

To date, with the contribution of funds by States Parties, the AWHF has been able to initiate several capacity building programmes on the nomination and conservation of World Heritage sites on the African continent. As a direct result, twelve new African sites have been nominated to the World Heritage List since the inception of the AWHF capacity building programmes in 2008. In addition, more than 40 conservation projects and sites that needed emergency assistance have been funded by the AWHF. The urgent need to safeguard heritage in Mali, DRC and the ongoing threats from mining and development activities across the continent emphasize the need for risk management training programmes and funding.

A ce jour, grâce aux contributions financières des Etats Parties, le FPMA a pu initier plusieurs programmes de renforcement des capacités sur la préparation des dossiers d'inscription et sur la conservation des sites du patrimoine mondial sur le continent africain. Comme résultat direct, douze nouveaux sites ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial depuis le lancement des programmes de renforcement des capacités du FPMA en 2008. De plus, plus de 40 projets de conservation de sites qui ont besoin d'une assistance d'urgence ont été financés par le FPMA. Le besoin urgent de sauvegarder le patrimoine du Mali, de la RDC et les menaces diverses provenant des activités minières et de développement partout sur le continent, ont fait fortement émerger le besoin d'un programme de formation et de financement pour la gestion des risques.

7: Areas of Support/Domains de soutien

a) **Endowment Fund:** The establishment of an Endowment Fund was identified as a means of ensuring the long term sustainability of the AWHF. The target of 25 million U.S. Dollars was envisioned at its inception in 2007. Many States Parties and Africa's friends have invested in the Endowment Fund. However the funds are far from the target to ensure sustainability. This slow growth has an impact on what the Fund can achieve in fulfilling its objectives. In addition, the challenges facing the heritage of Africa are increasing due to unforeseen conflicts and impacts from development initiatives.

a) **Fonds de dotation :** l'établissement d'un Fonds de dotation a été identifié comme un moyen pour assurer la durabilité du FPMA. L'objectif de 25 millions dollars des Etats-Unis a été envisagé en 2007. Plusieurs Etats Parties et les amis de l'Afrique ont investi dans le Fonds de Dotation. Cependant, les fonds reçus sont encore loin de l'objectif fixé. Cette croissance lente a eu un impact sur ce que le Fonds peut entreprendre pour remplir sa mission. De plus, les difficultés auxquelles fait face le patrimoine africain s'aggravent avec les conflits imprévus et les impacts des initiatives de développement.

- b) **Programmes:** Since its inception the AWHF has benefited from well-wishers and States Parties to the convention by funding some of its programmes. For example, with generous funding from Norway and Spain the Fund has implemented the nomination training courses and some of the conservation programmes.
- c) **Operational Costs:** The operational costs during these formative years have been underwritten by some of the State Parties particularly the government of South Africa as host country; Namibia; Norway and UNESCO have also provided support.

It is projected that while AWHF depends on external grant funding to cover operational costs, successful mobilization of resources for the endowment fund, the operational costs and funding for additional projects will gradually be sustained from return of endowment fund investments.

- b) **Programmes :** depuis son lancement, le FPMA a bénéficié de l'appui de bonnes volontés et d'Etats Parties à la Convention, qui ont financé certains de ses programmes. Par exemple, grâce à la généreuse contribution de la Norvège et de l'Espagne, le Fonds a mis en œuvre les formations sur la préparation des dossiers d'inscription et quelques programmes de conservation.
- c) **Frais de fonctionnement :** les frais de fonctionnement au cours de ces années formatives ont été assurés par certains Etats Parties plus particulièrement le gouvernement d'Afrique du Sud en sa qualité de pays d'accueil ; la Namibie, la Norvège et l'UNESCO ont aussi apporté leur soutien.

Il est envisagé qu'en même temps que le FPMA dépend des subventions extérieures pour couvrir ses frais de fonctionnement, la mobilisation de ressources pour le Fonds de Dotation, le fonctionnement et le financement additionnel des projets sera progressivement assuré par les intérêts générés par les investissements du Fonds de Dotation.